

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1126^E RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
12 DÉCEMBRE 2022

PSC/PR/RPT.1126 (2022)

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE CONTRE LE GROUPE TERRORISTE BOKO
HARAM ET SUR L'APPUI APPORTÉ À LA FORCE PAR L'UNION EUROPÉENNE-L'UNION
AFRICAINNE**

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1057^e réunion, tenue le 14 janvier 2022, a renouvelé le mandat de la Force multinationale mixte (FMM) contre le groupe terroriste Boko Haram pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} février 2022. Lors de cette réunion, le Conseil a salué les efforts et les progrès significatifs réalisés par la FMM et ses pays contributeurs de troupes (PCT), à savoir le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria plus le Bénin, dans la lutte contre Boko Haram. Le CPS a félicité la FMM pour son dévouement et son engagement dans la dégradation des capacités opérationnelles du groupe terroriste, ce qui a forcé un grand nombre de combattants de Boko Haram à se rendre et a permis de sauver des civils qui avaient été enlevés par le groupe terroriste. Malgré les succès considérables de la MNJTF, et comme l'a souligné le Conseil, Boko Haram reste une menace pour la région et le continent, d'où l'appel à des opérations conjointes robustes et bien coordonnées pour éliminer le groupe terroriste.

2. La FMM dispose d'un effectif total de 16 080 personnes, dont un conseiller principal en matière de police auprès du commandant de la FMM, 99 officiers d'état-major (SO) au quartier général (QG) de la FMM et 15 980 soldats dans les quatre (4) secteurs au sein des PCT. Il y a également une équipe de l'UA en soutien à la mission au QG de la FMM (composée de 10 civils), qui coordonne la fourniture du soutien supplémentaire de l'UA à la Force et qui conseille le commandant sur les questions de droits de l'homme et de coordination humanitaire.

3. Dans ce contexte, l'UA a continué à soutenir la FMM, conformément au Communiqué [[PSC/PR/2.\(CDLXXXIX\)](#)] adopté par la 489^e réunion du CPS tenue le 3 mars 2015, dans lequel le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la pleine opérationnalisation de la FMM. Le présent rapport fait le point sur les principaux développements intervenus depuis la réunion du CPS de l'UA tenue en janvier 2022, et formule des recommandations sur la voie à suivre.

II. SITUATION DE SÉCURITÉ DANS LA ZONE D'OPÉRATION DE LA FMM DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

4. Le groupe terroriste Boko Haram continue de représenter une menace pour la sécurité régionale dans le bassin du lac Tchad, avec l'objectif d'établir un califat dans le nord-est du Nigeria, la 5^e région du Niger, la 4^e région du Tchad et dans l'extrême nord du Cameroun. Actuellement, le groupe opère en deux factions principales dans la zone d'opération de la FMM, à savoir : la province de l'État islamique d'Afrique de l'Ouest (ISWAP), qui opère depuis les îles éloignées du lac Tchad, autour du corridor de la rivière Kamadougou Yobe, ainsi que dans la forêt de Sambisa et les monts Mandara ; et le Buduma/Jama'atu Ahli Al-Sunna lil Da'wa Wal Jihad (JAS), qui opère depuis les îles du nord du lac Tchad, les monts Mandara, certaines parties de la forêt de Sambisa et rivalise avec l'ISWAP pour les zones situées le long de la rivière Komadougou Yobe, qui sert de corridor logistique.

5. À cet égard, et bien que la situation en matière de sécurité dans la zone d'opération de la FMM soit généralement calme, le groupe terroriste continue de mener des attaques à

l'aide d'engins explosifs improvisés (EEI) transportés par des personnes ou des véhicules (VBIED) pour entraver l'autorité de l'État dans les zones où il opère, démontrant ainsi sa détermination à résister aux opérations de la FMM, à les saper et à terroriser la population locale. Grâce aux progrès continus de la FMMF dans la dégradation des capacités du groupe terroriste Boko Haram, les attaques ont diminué en 2022 par rapport à 2021.

6. Par exemple, au cours des trois (3) premiers trimestres de 2022, il y a eu : 56 attaques contre des sites militaires contre 75 attaques constatées au cours de la même période en 2021 ; 93 attaques visant des communautés locales contre 121 attaques similaires en 2021. Cela montre une réduction d'environ 25 % des attaques contre des cibles militaires et d'environ 28 % des attaques contre des communautés par rapport à 2021. Par ailleurs, un total de 21 incidents liés à des engins explosifs improvisés a été enregistré en 2022, contre 25 au cours de la même période en 2021. Dix-neuf (19) soldats et 21 civils ont été tués au cours des attaques en 2022, contre 55 soldats et 34 civils qui ont péri au cours de la même période en 2021.

7. Au cours de cette année, la MNJTF a mené deux opérations militaires majeures : L'opération Sharan Fage et l'opération Lake Sanity, qui ont toutes deux atteint leurs objectifs. Ces opérations ont permis de neutraliser 805 combattants de Boko Haram et certains de leurs chefs, de détruire 44 véhicules du groupe, ses ateliers VBIED et 70 armes diverses, dont des tubes de mortier qui ont été capturés. En outre, 56 otages ont été sauvés, dont des femmes et des enfants. C'est la première fois que la FMM est parvenue à mener des opérations dans les enclaves de Boko Haram sur le lac Tchad et a réussi à diminuer les capacités d'attaque du groupe. Ainsi, la réduction de la capacité de Boko Haram est attribuée à l'épuisement de la capacité létale du groupe. De plus, l'utilisation par la FMM de véhicules protégés contre les mines et les embuscades et l'amélioration de la capacité C-EEI ont permis de minimiser les effets des attaques EEI/VBIED du groupe.

8. Les opérations de la MNJTF ont créé un environnement favorable au retour et à la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (IDP) ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités humanitaires dans les communautés locales par les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Par exemple, depuis janvier 2022 à ce jour, 65 communautés au total ont pu réinstaller des personnes déplacées, 18 dans le secteur 1 (Cameroun), 20 dans le secteur 2 (Tchad), 5 dans le secteur 3 (Nigeria) et 22 dans le secteur 4 (Niger), avec une moyenne de plus de 220 000 personnes déplacées/réfugiées qui sont rentrées chez elles dans la région du bassin du lac Tchad. Alors que le nombre de populations réinstallées continue d'augmenter, la plupart de ces communautés n'ont reçu que peu ou pas d'aide humanitaire et il est urgent d'agir pour améliorer les moyens de subsistance de ces communautés réinstallées.

9. Il y a eu une augmentation significative du nombre de combattants et de sympathisants de Boko Haram qui continuent de se rendre. Au total, 2 225 terroristes et leurs familles se sont rendus à la FMM entre janvier et octobre 2022. Au total, environ 81 325 personnes associées à Boko Haram, dont 16 417 combattants, 24 222 femmes et 40 686 enfants, se sont rendues aux agences nationales depuis 2018 et sont actuellement en cours de réhabilitation. La FMM reçoit, traite et remet aux gouvernements nationaux les personnes associées à Boko Haram qui se sont rendues, conformément aux normes du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'homme. Alors que la FMM continue de

fournir un couloir libre et de plaider pour que les insurgés se rendent, cela nécessite un engagement égal de tous les pays contributeurs de troupes et de police (PCT/P) pour le succès de ces efforts, y compris par la mise en place d'installations pour le traitement et la gestion des combattants de Boko Haram qui se rendent.

III. APPUI SUPPLÉMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE-L'UNION AFRICAINE À LA FMM

10. Il est rappelé que la 484e réunion du CPS de l'UA a appelé les États membres de l'UA et la communauté internationale à apporter tout le soutien nécessaire, y compris une assistance financière et logistique, aux efforts des États membres de la CBLT et du Bénin dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. À cet égard, depuis juillet 2016, l'Union européenne (UE), a continué de fournir un soutien financier à la CBLT/FMM, par l'intermédiaire de l'UA, sur la base des besoins de la FMM, dans le cadre du protocole d'accord (MoU) et de l'accord de mise en œuvre du soutien (SIA), signés entre la Commission de l'UA, la CBLT et les pays contributeurs de troupes (PCT) de la FMM. Le soutien financier de l'UE à la FMM pour la période de janvier à décembre 2022 s'élève à \$EU20,8 millions, l'UE ayant indiqué sa volonté de fournir des fonds supplémentaires pour soutenir la FMM pour la période 2023-24.

11. La contribution de l'UE au soutien supplémentaire de l'UA à la FMM au cours de l'année 2022 comprend : des services de mobilité aérienne comprenant trois (3) hélicoptères pour les mouvements de logistique/personnel et l'évacuation des blessés, des services médicaux de niveau III, du carburant, un système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS), des projets à impact rapide (QIP), une indemnité de subsistance à la mission (MSA) pour les officiers d'état-major du QG de la FMM, les salaires du personnel civil soutenant la FMM, et les frais de fonctionnement du QG de la FMM qui permettent au QG de la FMM de planifier, coordonner et soutenir efficacement les opérations militaires, conformément au mandat donné et aux tâches définies dans le concept stratégique d'opérations approuvé.

12. Une mission conjointe UA-UE auprès de la FMM s'est tenue du 5 au 8 avril 2022 pour examiner les paramètres du soutien financier de l'UE à la FMM après 2022 et a demandé l'opérationnalisation du Cadre de conformité et de responsabilité de l'UA pour la FMM. Ensuite, la Commission a évalué la mise en œuvre du soutien supplémentaire de l'UA à la FMM du 4 au 9 septembre 2022 et a établi l'impact de ce soutien. Entre-temps, une 9e réunion du Comité de pilotage conjoint (JSC), entre la Commission de l'UA, le secrétariat exécutif de la CBLT, les pays contributeurs de troupes de la FMM et l'UE, s'est tenue du 14 au 15 septembre 2022 pour coordonner et partager les informations sur les fonds et autres soutiens mobilisés et fournis par l'UA à la FMM. Tous ces efforts ont permis de recommander le maintien du soutien supplémentaire de l'UA au-delà de 2022 et de définir les nouveaux besoins en matière de soutien à la FMM pour l'avenir.

13. Le soutien supplémentaire de l'UA à la FMM comprend également du personnel civil composé de quatre (4) membres de la cellule de soutien stratégique (SSC) au siège de l'UA et de dix membres de l'équipe de soutien à la mission (MST) intégrés au QG de la FMM. Ce personnel civil coordonne la fourniture du soutien supplémentaire, y compris le suivi et la comptabilité de l'utilisation des fonds, la mise en œuvre des services et la livraison du

carburant, en conseillant la FMM sur les questions de droits de l'homme et de coordination humanitaire, et en faisant le lien entre les niveaux stratégique et opérationnel de la gestion de la mission de la FMM.

14. Dans le cadre de la réalisation de son mandat, la Commission de l'UA apporte son soutien à la FMM en veillant à ce que les normes régionales et internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire soient respectées. Entre-temps, la Commission de l'UA soutient actuellement la FMM dans le développement de procédures spécifiques à la mission sur la gestion des armes légères et de petit calibre (ALPC) récupérées et prévoit d'organiser un atelier de validation sur le projet de procédures opérationnelles normalisées de la FMM portant sur la gestion des ALPC récupérées dans la zone d'opérations de la FMM.

IV. APPUI DE L'UA À LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE STABILISATION QUI CONSOLIDE LES SUCCÈS DE LA FMM

15. L'amélioration soutenue et progressive de la situation sécuritaire dans le bassin du lac Tchad a entraîné la reddition massive des combattants de Boko Haram et des personnes associées, ainsi que le retour croissant dans leurs foyers des populations affectées. Cela a mis en évidence la nécessité d'investir dans des efforts de réintégration complets. Grâce au programme de santé mentale et de soutien psychosocial de l'UA/LCBC/GIZ, l'équipe de stabilisation de l'UA soutient les efforts plus larges de réconciliation et de réintégration communautaires entrepris par la CBLT.

16. Bien qu'un maintien de l'ordre solide soit encore nécessaire pour consolider les acquis, les résultats tangibles de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience (SRRR) des zones touchées par les activités de Boko Haram, notamment la remise en état des installations destinées au maintien de l'ordre dans l'ensemble des zones touchées, la construction d'infrastructures essentielles et la prestation de services de base, ainsi que la mise en place de programmes d'amélioration des opportunités pour les communautés touchées, favorisent un retour progressif à la normale. Avec la diminution de la menace de Boko Haram dans la région, les investissements dans le commerce transfrontalier ont augmenté et les activités commerciales aux frontières entre le Cameroun et le Nigeria ont repris.

V. DÉFIS

17. L'UA et la FMM notent que la force est confrontée aux défis suivants :

- a. Insuffisance de carburant pour faire fonctionner les véhicules opérationnels et autres équipements ;
- b. Absence d'une installation médicale renforcée au QG de la FMM pour répondre aux besoins des 100 officiers d'état-major de la mission (MSO) et insuffisance des soins médicaux de première ligne en cas d'urgence ;
- c. Parc de véhicules vieillissant dont la réparation est de moins en moins rentable ;

d. Insuffisance des fonds pour la mise en œuvre des projets à impact rapide (QIP).

VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

18. La FMM reste une coalition régionale cohérente, coordonnée et efficace contre le groupe terroriste Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, soutenue par l'engagement et les efforts collectifs des pays contributeurs de troupes, ainsi que par le soutien de l'UA et de la communauté internationale.

19. Il y a une réduction remarquable de la capacité de Boko Haram et cela est dû à la réduction significative de la capacité létale du groupe. Ces gains contribuent à la reddition massive de ses combattants, au retour et à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et à la mise en œuvre d'activités de stabilisation, de redressement et de résilience dans les communautés touchées par Boko Haram.

20. Le soutien de l'UA et de ses partenaires, en particulier l'UE, continue de jouer un rôle essentiel dans l'efficacité des opérations de la FMM et contribue à la réalisation globale de son mandat en répondant aux exigences et aux besoins de soutien opérationnel de la FMM dans la planification, la conduite et le maintien des opérations militaires contre Boko Haram. Cela devrait à terme conduire à l'élimination du groupe terroriste Boko Haram et de ses activités, ainsi qu'à la stabilisation et au rétablissement de la zone touchée.

21. Le RS-SRR continue d'être la principale stratégie pour conduire les interventions pendant les conflits et les activités de reconstruction et de développement post-conflit dans le bassin du lac Tchad. Le soutien institutionnel de la Commission de l'UA au RS-SRR doit être maintenu pour préserver et améliorer les acquis.

22. La Commission de l'UA encourage les PCT de la FMM à mettre en place davantage d'installations et à consacrer plus de ressources à la gestion du nombre croissant de combattants de Boko Haram qui se rendent et de leurs familles.

23. Compte tenu de ce qui précède, le CSP pourrait souhaiter examiner les propositions suivantes :

- a. Demander à l'UA et à la communauté internationale de continuer à soutenir la FMM afin de consolider ses gains et ses réalisations dans ses opérations contre le groupe terroriste Boko Haram ;
- b. Demander à l'UA et à la communauté internationale de soutenir les pays contributeurs de troupes de la FMM dans l'élaboration, la mise en œuvre et le renforcement de plans de réintégration complets pour les combattants de Boko Haram qui se sont rendus et leurs familles, conformément aux cadres nationaux existants ainsi qu'aux normes et critères internationaux ;
- c. Demander à la Commission de l'UA de maintenir un soutien institutionnel pour la mise en œuvre du RS-SRR afin de consolider, soutenir et améliorer les gains en sécurité des opérations de la FMM dans les zones affectées ;

- d. Exhorter les pays de la région du bassin du lac Tchad à renforcer la sécurité aux frontières afin de limiter la prolifération des armes et de renforcer les engagements régionaux en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre ;
- e. Demander à l'UA et à la CBLT de renouveler le protocole d'accord et l'accord d'assistance mutuelle qui régissent le soutien supplémentaire apporté par l'UA à la FMM pour une période d'un an (du 1er février 2023 au 31 janvier 2024) ; et
- f. Renouveler le mandat de la FMM pour 12 mois à compter du 1er février 2023.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Communiqués

2022-12-12

Communiqué of the 1126th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 12 December 2022 on the Consideration of the Mandate of the Multi-National Joint Task Force (MNJTF).

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1778>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)